



Horizon Métiers

GROUPEMENT D'EMPLOYEURS

LA NEWSLETTER

Septembre 2023

LES NOUVEAUX ADHÉRENTS

Bienvenue à VERT SUN !

Forte de 15 ans d'expérience dans la construction d'installations photovoltaïques, la gestion de projet, la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise de toute la chaîne d'approvisionnement ainsi que le financement, la société VERTSUN est basée près du Futuroscope au nord de Poitiers.

Elle est proche des besoins des particuliers de la région comme des agriculteurs et des industriels locaux.



Bienvenue à PROGIAL !

Progial est un éditeur de solutions de gestion pour les professionnels de l'agroalimentaire et des métiers de bouche. Implanté sur Poitiers, le groupe propose de multiples services :

- ERP agroalimentaire
- Solutions de gestion et d'encaissement
- Logiciel pour les traiteurs & organisateurs de réceptions
- Solutions pour réseaux de magasins
- Création de site e-commerce et Click & Collect



Bienvenue à GRAINE !

GRAINE est l'acronyme de Groupe Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement. Le GRAINE est une association indépendante et ouverte, créée en 1991 par des acteurs de terrain, animateurs et enseignants de la région Poitou-Charentes.

Basée à Poitiers, elle a pour objet la mise en réseau et la coordination de l'action de ses membres en Poitou-Charentes et se donne pour missions : la rencontre des acteurs, l'échange des informations, savoirs et compétences, la formation, la recherche pédagogique afin de promouvoir et faire progresser l'éducation à la nature et à l'environnement.



LES NOUVEAUX SALARIÉS



Catherine

CHARGÉE DE RESSOURCES HUMAINES

Catherine a intégré l'équipe Horizon Métiers en août 2023. Chargée de ressources humaines en CDI à temps partiel, elle intervient 2 jours/semaine au sein de VERT SUN.

Bienvenue Catherine !

Nicolas

ASSISTANT COMMERCIAL

Nicolas a intégré l'équipe Horizon Métiers en août 2023. Assistant commercial en CDI temps partiel, il intervient 2 jours/semaine au sein de CB FROID.

Bienvenue Nicolas !



AGENTS DE PRODUCTION

Gabrielle, Dimitri, Virginie, Mamadou, Valentin, Charline, Moumini, Nicolas, Mohammed, Amadou et Maxence ont intégré l'équipe Horizon Métiers en juillet, août et septembre 2023. Agents de production en CDD à temps complet, ils interviennent au sein de La PIC.

Bienvenue à eux !

Amandine

CHARGÉE DE RESSOURCES HUMAINES

Amandine a intégré l'équipe Horizon Métiers en septembre 2023. Chargée de ressources humaines en CDI temps partiel, elle intervient 2 jours/semaine au sein de PROGIAL.

Bienvenue Amandine !



Mégane

ASSISTANTE RESSOURCES HUMAINES

Mégane a intégré l'équipe Horizon Métiers en septembre 2023. Assistante ressources humaines en CDI temps partiel, elle intervient 1 jour/semaine au sein de REGIONAL ASCENSEURS.

Bienvenue Mégane !



10 ANS :

NOUVEAU BUREAU, NOUVELLE ÉQUIPE... ET NOUVELLES COULEURS !

NOUVEAU BUREAU...

Depuis juin 2023, notre bureau a accueilli de nouveaux membres :



Stéphane OMER
Co-Président
Clémence&Antonin



Yannick METHIVIER
Co-Président
ODPP Laurentin



Christian NAVARRO
Trésorier
ENGIE



Guy DAVIGNON
Co-Secrétaire



Mathieu CHAGNON
Co-Secrétaire
Dépann' Serrurerie



Joël GODU
Administrateur

NOUVELLE DIRECTION...

L'équipe opérationnelle a également souhaité la bienvenue à la nouvelle direction :



Stéphanie QUINTARD
Directrice
06 09 38 31 63
stephanie.quintard@horizonmetiers.fr



Clémence MAS-RAY
Chargée de recrutement & de communication
07 82 88 56 93
clemence.mas-ray@horizonmetiers.fr



Laurence MOREAU
Chargée de développement & de recrutement
06 60 46 58 31
laurence.moreau@horizonmetiers.fr

ET NOUVELLES COULEURS !

A l'occasion des 10 ans d'Horizon Métiers, l'équipe a décidé de donner un petit coup de neuf à notre logo...

On ne vous en dit pas plus pour le moment, mais surveillez les réseaux sociaux (Facebook et LinkedIn) de près le 25 septembre, peut être croirez-vous notre logo paré de nouvelles couleurs...qui sait !

WELCOME



COMPÉTENCES DISPONIBLES

DOMINIQUE



DOMINIQUE
Responsable Administrative & Financière

Faites connaissance avec Dominique !

Vous avez besoin ou vous connaissez une entreprise à la recherche d'une perle rare sur des missions de gestion administratives et financières ?

- Vérification des comptes
- Établissement d'un bilan et compte de résultat
- Réalisation d'un budget prévisionnel
- Suivi des marges, du seuil de rentabilité
- Gestion administrative



ANGÉLIQUE



ANGÉLIQUE
Assistante de Gestion

Faites connaissance avec Angélique !

Vous avez besoin ou vous connaissez une entreprise à la recherche d'une perle rare sur des missions d'assistantat de gestion ?

- Facturation clients
- Déclaration de TVA
- Gestion des litiges clients
- Rapprochement bancaire
- Suivi de trésorerie
- Préparation des éléments de paie

ZOOM SUR...

LA RUPTURE CONVENTIONNELLE : CE QUI A CHANGÉ AU 1ER SEPTEMBRE 2023

A l'occasion de la loi de financement rectificative de la sécurité sociale, portant réforme des retraites, le législateur a également opéré des modifications sur le régime de la rupture conventionnelle. En pratique, le régime de l'indemnité de rupture conventionnelle se trouve modifié depuis le 1er septembre 2023.



“ POUR RAPPEL !

La rupture conventionnelle est un mode de rupture du contrat de travail, par lequel salarié et employeur s'entendent pour mettre fin, de manière amiable, à leur relation contractuelle, accord ensuite soumis à homologation de la DDETS ou DDETS-PP, et qui ouvre droit au versement d'une indemnité de rupture conventionnelle par l'employeur, au bénéfice du salarié.

Cette indemnité ne peut être inférieure à l'indemnité légale ou conventionnelle de licenciement à laquelle pourrait prétendre le salarié. Elle est calculée selon l'ancienneté et la rémunération moyenne du salarié sortant.

Jusqu'à présent, l'indemnité de rupture conventionnelle bénéficiait, en principe, d'une exonération de cotisations sociales, de CSG et CRDS dans la limite de deux fois le PASS (Plafond Annuel de la Sécurité Sociale (soit environ 88 000 € en 2023) ainsi que d'impôt sur le revenu dans la limite de 6 PASS. Pour l'employeur, cette indemnité était soumise à un forfait social de 20% sur le montant exonéré de cotisations sociales.

UNE CONTRIBUTION UNIQUE DE 30%

Le nouveau régime entré en vigueur au 1er septembre 2023, supprime désormais le forfait social de 20%, au bénéfice d'une contribution unique de 30% de l'indemnité versée, mise à la charge de l'employeur, indépendamment de la situation du salarié, notamment de sa possibilité de pouvoir bénéficier d'une pension de retraite.

La réforme opère également une unification du régime social des indemnités de rupture versée aux « seniors » puisque l'indemnité de mise à la retraite sera, elle aussi, soumise à la contribution patronale de 30% pour sa part exclue de cotisations et non plus 50% sur la totalité de son montant.

Ce nouveau régime est applicable à l'ensemble des ruptures conventionnelles dont la rupture du contrat de travail intervient à compter du 1er septembre 2023.

CONTACTS



11 Rue Marcelin Berthelot
Z.I. République III 86000 Poitiers



contact@horizonmetiers.fr



www.horizonmetiers.fr



05 49 31 39 20



Horizon Métiers
GROUPEMENT D'EMPLOYEURS

RETROUVEZ-NOUS SUR

